



INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la lig. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement nul est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table 1: DE CAHORS A LIBOS. Columns: Station, Omnibus mixte, Omnibus mixte, Omnibus mixte. Rows: Cahors - Départ, Mercuès, Parnac, Luzsch, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Trarivél, Fumel, Monsempron-Libos - Arrivée.

Table 2: DE LIBOS A CAHORS. Columns: Station, Poste mixte, Omnibus mixte, Omnibus mixte. Rows: Monsempron-Libos - Départ, Fumel, Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfranc, Luzsch, Parnac, Mercuès, Cahors - Arrivée.

Table: Prix des places. Columns: Station, 1re cl., 2e cl., 3e cl. Rows: Cahors à: Libos, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cett e.

Table: DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA. Columns: Station, Arrivées de Cahors, Départs. Rows: LIBOS, AGEN, MONTAUBAN, AGEN, LIBOS.

Table: DE CAHORS A PARIS. Columns: Station, Arrivées de Cahors, Départs. Rows: LIBOS, PÉRIGUEUX, LIMOGES, ORLÉANS, PARIS.

Cahors, le 16 Février 1871

Les dernières Élections.

Décidément le suffrage universel, libre de toute entrave, affranchi de toute pression, abandonné à lui-même, est, comme le dit M. Gustave Claudin dans le Moniteur, une force acquise et dévouée à la cause de l'ordre et de la conservation. Les conservateurs libéraux sont en grande majorité dans l'Assemblée nationale, et nous sommes heureux de voir qu'en ce moment difficile, notre département s'est montré à la hauteur des circonstances et a fait preuve de bon sens et de patriotisme; car, il ne faut pas se le dissimuler, les bons patriotes ne sont pas ceux qui veulent, sans réfléchir, lancer le pays dans les nouvelles aventures, mais ceux qui veulent tout au plus un gouvernement régulier et stable, capable de grands efforts pour guérir nos blessures et fermement résolu à maintenir l'ordre, à assurer la paix et à donner la liberté.

Nous avons toujours parlé et écrit dans ce sens, et nous constatons avec bonheur, en considérant le résultat des élections du 8 février, que nous étions un fidèle écho de l'opinion. Dans cette journée mémorable, la France a librement manifesté sa volonté: elle a repoussé la Révolution. C'est aux esprits modérés, sages, prudents, à nos vieilles illustrations parlementaires, aux hommes d'ordre et de liberté qu'elle a confié le soin de régler ses destinées. Ils ne seront pas moins jaloux que les révolutionnaires de notre fierté et de notre dignité nationales, et sauront aussi bien qu'eux, sauver l'honneur de la patrie. Ce qui prouve jusqu'à l'évidence que la France repousse la révolution, c'est que ce ne sont pas seulement les départements dépourvus de grands centres qui ont donné la majorité aux libéraux modérés; même dans les contrées qui s'étaient fait jusqu'à ce jour remarquer par l'ardeur et l'exaltation de leurs idées politiques, les hommes d'ordre ont eu du succès. Ainsi, dans la Gironde, la liste Thiers-Dufaure a passé à une grande majorité; dans le Rhône, à Lyon, Trochu, Jules Favre, Victor de Laprade, le poète catholique, ont été nommés; à Marseille, enfin, à côté de Gambetta, de Ledru-Rollin, d'Esquiros, le suffrage universel a placé M. Grévy, le général Charette et l'illustre M. Thiers.

Tous les partis sont représentés dans l'Assemblée; mais le parti le plus nombreux est le parti de l'ordre. Maintenant, qu'elle sera la politique de l'Assemblée? Autant qu'il est permis d'en juger par le sentiment qui a inspiré le plus grand nombre des votants, ce sera une politique de paix, si, toutefois, la paix peut se faire à des conditions honorables, si M de Bismark et son Maître ne cherchent point à nous ruiner et à nous déshonorer.

Le parti de la guerre à outrance ne compte, dans notre pays, qu'une infime minorité; mais le parti de la paix quand même n'est guère plus nombreux. Nous désirons la paix, nous l'appelons de tous nos vœux, mais ce que nous voulons, c'est une paix solide et durable, et non pas une paix boiteuse qui ne soit qu'une trêve.

La France a besoin de la paix pour guérir les blessures de l'invasion; mais si la Prusse posait des conditions ruineuses, personne n'accepterait un semblable déshonneur.

Le roi Guillaume ne poussera pas si loin ses prétentions; il hésitera devant une guerre à outrance, et M. de Bismark pourra s'entendre avec M. Thiers.

Car M. Thiers nous paraît être l'homme de la situation. Elu dans une vingtaine de départements; honoré dans les autres de nombreux suffrages, il vient de remporter un éclatant triomphe bien dû, d'ailleurs, à son talent, à son expérience et à son patriotisme. Il aura sur l'Assemblée qui vient de se réunir une légitime et décisive influence, et nul doute que ses conseils ne soient écoutés aujourd'hui comme ils auraient dû l'être il y a six mois.

Les électeurs se sont rappelés qu'au mois de septembre 1870, au moment où le gouvernement de la Défense nationale était en pleine popularité, M. Thiers s'est énergiquement opposé à la guerre; ils se sont rappelés qu'après le désastre de Sedan il a offert au Gouvernement de la défense nationale le concours de son expérience et de son autorité, et que chargé d'une mission difficile, il a, malgré son âge et les rigueurs de la saison, parcouru toute l'Europe pour venir en aide à son pays.

Les innombrables suffrages que M. Thiers vient d'obtenir sont une récompense méritée des services rendus et une éclatante protestation contre les attaques de certains journaux qui ne lui épargnaient aucune injure. Ils sont en même temps un précieux gage de confiance.

Le choix si multiplié et si spontané des électeurs appelle évidemment M. Thiers à la direction des affaires. Appuyé sur une Assemblée dont personne ne pourra contester les décisions parce qu'elle a été librement élue, fort de la confiance du pays, l'illustre historien-ministre saura, par d'habiles résolutions, nous tirer de l'abîme où nous avons été plongés.

Sa voix, parlant au nom de la France, au nom d'un gouvernement régulier, sera écoutée dans les conseils de l'Europe; et, dirigée par un tel homme, l'Assemblée nationale saura remplir dignement la tâche difficile qui lui a été confiée.

J. DELBAU.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 15 février.

Salle comble. Tribunes pleines. La séance est ouverte à 2 heures. Le président annonce qu'il va être procédé aussi promptement que possible à la constitution de l'Assemblée, qui sera répartie, comme en 1849, en 15 bureaux. La vérification des pouvoirs se fera régulièrement lorsque les circonstances le permettront.

Le président propose le tirage au sort des bureaux, qui, vu le nombre actuellement incomplet des membres, ne comprendront chacun, provisoirement que 25 membres. Les autres membres seront répartis entre ces bureaux au fur et à mesure de leur arrivée. Cette proposition est adoptée.

Le président donne lecture de la lettre suivante, adressée au président de la Chambre: « Monsieur le Président, » Comme un dernier devoir rendu à la République, je suis venu à Bordeaux, où siège l'Assemblée des Représentants du pays. Mais je renonce au mandat de député dont j'ai été honoré par plusieurs départements. »

« Signé: GARIBALDI. »

La lecture de cette lettre est accueillie par des applaudissements sur plusieurs bancs de la Chambre et dans les tribunes.

M. Jules Favre prend la parole: « Je viens, dit-il, au nom de mes collègues, déposer les pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale, entre les mains des représentants du pays. Depuis que nous avons assumé le fardeau du gouvernement, nous n'avons pas eu d'autre préoccupation, pas d'autre désir que de pouvoir arriver, au milieu de circonstances onéreuses et cruelles, à remettre aux mains de l'Assemblée les pouvoirs temporaires dont nous étions investis. Grâce à votre patriotisme et à votre union nous espérons que le pays, instruit par le malheur et par l'expérience des derniers événements, apprendra à bander ses plaies et à reconstituer son existence normale. »

« Nous ne sommes plus rien, nous ne sommes que vos justiciables et nous nous remettons à votre décision. Nous attendons avec confiance la constitution d'un pouvoir nouveau et légitime. » « En conséquence, les membres du gouvernement de la Défense nationale présents à Bordeaux, tant en leur nom qu'au nom de leurs collègues encore présents à Paris, ont l'honneur de déposer leurs pouvoirs entre les mains de l'Assemblée nationale. Ils restent à leur poste pour maintenir l'ordre et le respect des lois jusqu'à la constitution d'un gouvernement nouveau. Chacun de nous dépose régulièrement sa démission. Chacun de nous prend l'engagement de faire son devoir jusqu'au bout. »

« J'aurai l'occasion de faire connaître les actes de notre administration depuis le jour où nous avons hérité d'un pouvoir devenu vacant. »

« Au milieu de toutes nos épreuves, je savais qu'on sollicitait de la France, par la convocation des collèges électoraux, cette nouvelle preuve de patriotisme, mon espoir ne serait pas déçu. »

« Je vous demande la permission de retourner à mon poste pour remplir des devoirs difficiles et délicats. Je ne puis pas m'expliquer autrement, mais j'attends avec confiance votre jugement. J'espère pouvoir, à ceux avec qui nous négocions, affirmer que le pays est prêt à faire son devoir. (Applaudissements.) »

« L'ennemi doit savoir que nous avons souci de l'honneur et de la dignité de la France. Il saura aussi que ce n'est pas seulement quelques citoyens, mais la France entière qui va décider. »

« Suivant un cas prévu par la convention, une prolongation de l'armistice sera probablement nécessaire. Faisons que cette prolongation soit la plus courte possible. Il ne faut pas perdre un moment, si nous songeons aux souffrances des populations envahies. »

« J'espère pouvoir compter sur votre concours pour obtenir le délai nécessaire. » Ces paroles prononcées d'un ton ferme

sont vivement applaudies. Le président répond que chacun des membres de l'Assemblée est d'accord avec le gouvernement, pour remplir la tâche qui lui incombe.

Il est donné acte des démissions successives de tous les membres du gouvernement; donc chacun restera à son poste pour l'expédition des affaires courantes.

Le président donne lecture de la désignation des bureaux.

M. Cocher y propose un projet de décret ainsi conçu: 1° L'Assemblée nationale décide l'application provisoire du règlement qui a été en vigueur de 1848 à 1851. 2° Il sera procédé immédiatement à la nomination d'un questeur.

Le but de cette proposition est d'accélérer les délibérations et d'en assurer le bon ordre. Le président appuie cette motion et propose en outre qu'il soit nommé aussi un président provisoire.

La proposition Coche y est adoptée. Le président propose que la Chambre se retire dans ses bureaux. Il veut lever la séance.

Un incident se produit, Garibaldi a demandé la parole. Les tribunes s'émeuvent et crient: vive Garibaldi! Députés ruraux écoutez Garibaldi! (Agitation.) Garibaldi reste calme assis à son banc, tandis que les autres députés sont debout.

Sur l'ordre du président on fait évacuer les tribunes. C'est la garde nationale qui est chargée d'effectuer cet ordre. « Circulez messieurs, circulez! » telle est la consigne que font entendre partout les agents de la force publique.

La séance est levée. Garibaldi, à sa sortie de la chambre, a été accueilli par une foule nombreuse qui l'a vivement acclamé.

Alors Garibaldi ayant à sa gauche M. Esquiros et en face de lui deux officiers dont un était le général Bordone, s'est levé sur sa voiture qui l'avait attendu à la porte et a prononcé le discours suivant dont la Liberté donne le texte: « J'ai toujours su distinguer entre la France monarchique, la France des prêtres et la France républicaine. »

« Les deux premières France ne méritent qu'exécration, mais la France républicaine doit avoir tout notre amour et tout notre dévouement. »

Aussi longtemps que le peuple aura à se reprocher d'avoir donné ses suffrages à des monarchistes ou à des prêtres, le peuple sera trompé, voué à la misère et à la servitude. »

« Mais cette chambre d'où je sors, laissez-la siéger pendant le plus longtemps possible, c'est le plus sûr moyen de discréditer les partis monarchiques qu'elle représente, et de hâter le retour de la souveraineté du peuple. »

« Vive la République une et indivisible. » La foule a répondu par les cris de: vive Garibaldi! vive la République! »

Le général Bordone a prononcé ensuite quelques paroles. Puis la voiture de Garibaldi s'est mise en mouvement suivie par une foule considérable, qui l'a accompagné jusqu'à son hôtel.

Bordeaux, 14 février soir.

450 députés sont présents à l'Assemblée. Lecture est faite d'une lettre de M. Crémieux, qui donne sa démission.

La Chambre procède rapidement à la validation des élections et réserve la question du prince de Joinville dans la Manche et l'élection des préfets.

Notes parlementaires.

Il est probable que M. Grévy sera nommé président définitif.

Nous avons eu mardi la parodie grotesque et inférieure réduite et mesquine du 15 mai 1848, à propos de Garibaldi, qui est sorti sans pouvoir prononcer une parole, attendu que, dès le début de la séance, il avait fait lire une lettre annonçant sa démission de député.

L'Assemblée est très-ferme, mais elle ne fera pas de coup de tête.

Tout annonce que nous aurons pour quelque temps, le Gouvernement direct du pays par l'Assemblée nationale, avec un Conseil des Ministres et un Ministre dirigeant chargé du pouvoir exécutif.

Au sortir de la séance de lundi et après l'évacuation des tribunes, tous les représentants ont passé dans leurs bureaux, dont ils ont nommé les présidents et secrétaires.

Le général Trochu, quoique encore absent, a été nommé par acclamation président du sixième bureau. Le baron Laurenceau a été désigné comme vice-président, et M. de Volfons, comme secrétaire. Dans le 3e bureau, M. Baze a été élu président, et M. Valon secrétaire.

La réunion des bureaux s'est prolongée jusqu'à six heures.

Pour la vérification des pouvoirs, la grande majorité obtenue par la plupart des représentants a facilité le travail, et dés-à-jour'hui, les élections de plus de la moitié de l'Assemblée nationale pourront être validées définitivement.

On croit également qu'aujourd'hui le pouvoir exécutif et le ministère seront organisés immédiatement après la Constitution du bureau définitif de l'Assemblée.

Pour la questure, les deux noms qui semblent réunir toutes les sympathies sont ceux du général Martin des Pallières et de M. Baze.

Avec le général qui a donné tant de preuves de vigueur intelligente à l'armée de la Loire, et l'intégré questeur de la législative, la sécurité de l'Assemblée n'aura rien à craindre.

Il y aura ensuite à se mettre d'accord sur le choix d'un troisième questeur.

Les allées et venues d'hommes d'état étaient très nombreuses hier soir chez M. Thiers, au grand hôtel de France.

Dépêches Télégraphiques

Bordeaux, 14 fév. 5 h. s.
Dépêche du ministre de l'intérieur.
 Le maire de Paris communique les résultats suivants qui paraissent acquis. Ils peuvent être modifiés dans une certaine mesure. Ont été élus :

MM. Victor Hugo, Louis Blanc, Quinet, Gambetta, Garibaldi, Rochefort, Delescluze Saisset, Joigneaux, Schœlcher, Félix Pyat, Henri Martin, Gambon, Pothuau, Dorian, Ranc, Lockroy, Malot, Brisson, Sauvage, Marc Dufraisse, Bernard, Greppo, Langlois, Floquet, Vacherot, général Frébault, Clémenceau, Courmet, Thiers et Littré.

Ces noms ont obtenu une majorité relative, plus d'un huitième des électeurs inscrits. Il ne manque plus que les 14^e et 18^e arrondissements et quelques communes.

Les élections suivantes sont très probables :

MM. Tolain, Brunet, Edmond Adam, Peyrat et Ledru-Rollin.

Berlin, 4 février.

Le bruit court que M. de Bismark a proposé à M. Jules Favre d'acheter le Luxembourg pour le transférer à la Prusse en échange de Metz.

Bordeaux, 14 février, 2 h. soir.

Le Gouvernement a reçu, de Garibaldi, la lettre suivante : « Ayant été honoré par le gouvernement de la Défense nationale du commandement de l'armée des Vosges, et voyant ma mission finie, je demande ma démission. »

Le Gouvernement a répondu : « Le Ministre de la guerre nous renu et votre lettre par laquelle vous donnez votre démission du commandement de l'armée des Vosges. En acceptant votre démission, le Gouvernement a le devoir de vous adresser, au nom du pays tout entier, ses remerciements et l'expression de ses regrets. La France n'oubliera pas que vous avez glorieusement combattu, avec ses enfants, pour la défense de son territoire et pour la cause républicaine. »

M. Jules Favre est parti le 13 au soir pour Paris, par ordre de l'Assemblée, pour conférer avec M. de Bismark sur une prolongation de l'armistice.

M. Jules Favre, doit être de retour dans deux jours.

Londres, 13 février. — *Le Daily Télégraph* publie une correspondance de Versailles disant que l'armée allemande fera son entrée à Paris, le 19 février et que l'empereur Guillaume descendra aux Tuileries le 22 février ou au palais de l'Élysée. Il passera ses troupes en revue et retournera en Allemagne vers la fin de février.

Londres, 13 février. — *Le Times* constate que la mission de conclure la paix incombant à l'Assemblée nationale, celle-ci qui est l'expression fidèle d'élections librement accomplies, ne prendra qu'une décision inspirée par un patriotisme éclairé.

Le Times reproche au duc d'Aumale de n'avoir pas proclamé la nécessité présente de la paix.

Londres, 13 février. — *Le Daily-News* annonce que le prince de Joinville est arrivé à Bordeaux avec le général Chan-garnier.

Le Standard exprime l'espoir que le gouvernement prussien prenant en considération les intérêts réels de l'Allemagne ne demandera que la cession de territoire que peut accorder l'Assemblée nationale. « S'il de-

mande Metz, — ajoute le *Standard*, — nous ne croyons pas que l'Assemblée accepte la paix. La continuation de la guerre s'en suivra nécessairement et ce sera une source de désavantage pour l'Allemagne, fut-elle même victorieuse, au double point de vue moral et pécuniaire.

Londres, 13 février. — Les Allemands ont imposé une contribution d'un million de francs à la ville de Dieppe, et de 23,000 francs sur chacun des villages environnants. La ville est incapable de payer. On assure que le total des contributions imposées sur les villes et les villages du département de la Seine-Inférieure s'élève à 25 millions.

On mande de Versailles, 13 février. — Les Allemands ont renouvelé la proposition d'étendre l'armistice aux départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, en prenant comme ligne de démarcation les chemins de fer aboutissant à Pontarlier en échange de la reddition de Belfort avec la liberté pour la garnison de partir. Cette offre a encore été rejetée.

Berne, 13 février. — Les députés Alsaciens ont traversé la Suisse se rendant à Bordeaux.

L'internement de l'armée française de l'Est s'est achevée en bon ordre ; on compte 1,788 officiers, 79,789 soldats et 10,000 chevaux. Partout la population a entouré les Français de soins empressés. La santé des soldats est satisfaisante malgré les fatigues et les privations qu'ils ont endurées. Leurs noms et leurs adresses seront publiés par les autorités suisses.

Florence, 13 février. — *Chambre des députés.* — Discussion de l'article relatif à l'unanimité des palais pontificaux. — Le ministre des affaires étrangères expose les raisons de politique et de haute convenance pour lesquelles l'immunité la plus complète doit être accordée pour les résidences du Pape. Il répète que le ministère fait de ce point une question de cabinet. Après une courte discussion, le président du conseil prenant la parole s'attache à défendre la conduite du ministère et expose les motifs qui ont fait poser la question de confiance. La Chambre approuve la partie de l'article 7 que les ministres avaient acceptée et rejette par 204 voix contre 139 (avec 6 abstentions), la seconde partie de l'article qui était repoussée par les ministres.

Voltaire enfin satisfait

Voltaire écrivait à Frédéric, roi de Prusse, vainqueur des Français, à Rosbach :

« Sire, je suis à vos pieds, votre vieux idole attend un regard de votre aigle, qui ira loin... »

« Sire, vous êtes fait pour être mon roi ; Paris pour être votre capitale. »

« O Paris, sois digne, si tu peux, du vainqueur que tu recevras dans ton enceinte irrégulière et crottée... »

« L'envoyé de votre majesté peut dire à présent : Les Français sont tous prussiens... »

« Votre esprit, votre ardeur guerrière Des Français se feront chérir ; Vous aurez le double plaisir Et de nous vaincre et de nous plaindre. »

« Chaque peuple à son tour, a régné sur la terre, Par les lois, par les arts et surtout par la guerre ; « *Le siècle de la Prusse est à la fin venu !* »

« Le voilà cet heureux vainqueur Et de l'Autriche et de la France. »

Et le 15 août 1870, Paris érigeait une statue à cet homme !...

Et cette statue était payée par le produit d'une souscription ouverte par le journal *le Siècle*...

Chronique locale

On nous signale dans notre relevé des votes par Canton une erreur que nous nous empressons de relever :

M. de Freycinet a obtenu dans le canton de Montcuq 324 voix au lieu de 49 portées sur notre tableau.

Par décret du Gouvernement de la défense nationale, en date du 6 février 1871 ont été nommés :

M. Jules Caviolle, juge de paix à Catus, en remplacement de M. Affeyroux

M. Gary (Emile), juge de paix à Cazals, en remplacement de M. Fillastre.

M. Borie-Boncourt, juge de paix à Limogne, en remplacement de M. Rames.

M. Tailhade, notaire, juge suppléant à Castelnaud, en remplacement de M. Limayrac.

M. Puech (Julien), juge suppléant à Lauzès, en remplacement de M. Cayla, nommé jugé de paix.

Par arrêté préfectoral, en date du 10 février 1871, M. Maury (Antoine), instituteur à Reilhaguet, est nommé instituteur à Calès ; M. Brunet (Gérard), instituteur à Calès, est nommé instituteur à Reilhaguet

Mgr. l'évêque du Mans, écrivait le 11 janvier dans une lettre arrivée seulement ces jours-ci à un de nos concitoyens.

« Au moment de clore ma lettre M. l'abbé de Beuvron m'arrive du champ de bataille et m'apprend que les mobiles du Lot ont eu les honneurs de la journée en reprenant une batterie de mitrailleuses qui nous avait été enlevée par les Prussiens. »

AVIS.

Fourniture de draps de troupe réglementaires.

Dans l'intérêt de la troupe, du Trésor et de l'industrie Nationale, l'Administration de la Guerre désire recevoir au prompt et au meilleur prix des draps réglementaires pour l'habillement de l'armée.

L'intendant de la 12^e Division à Toulouse, recevra, jusqu'au 18 février courant, les offres de fourniture de ces draps qui lui seront faites par les négociants et les fabricants des départements de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, du Tarn et du Lot, dans les limites des prix ci-après :

Draps bleu foncé 9 fr. 35,
 Garance 8 98,
 Gris de fer bleuté 8 16.

Ces offres pourront s'appliquer soit à une quantité fixe à livrer dans un délai déterminé, soit des fournitures à faire pendant une année à partir de la passation du marché. Le cahier des charges du 21 janvier 1864, inséré au *Journal Militaire*, sera communiqué par les intendants des chef-lieux des départements aux personnes qui le désireront.

Vu l'épuisement de l'approvisionnement et l'étendue des besoins à satisfaire, les fabricants disposés à transformer leur usine pour des draps réglementaires, ont devant eux un avenir assuré.

L'Intendant Militaire de la 12^e Division,
 CLAYEUX.

Une nouvelle qui arrive de Paris.

Quand nous avons vu Paris, cerné par les armées prussiennes privé de toute communication avec nous ;

Quand nous avons cessé de recevoir ses journaux ; quand nous avons appris qu'un certain nombre de ses feuilles, faute de papier, faute de combustible, avaient été forcées d'interrompre leur publication ;

Nous l'avons vu, nous avons tremblé que l'Illustration elle-même, l'Illustration, la feuille d'actualité par excellence, n'eût été obligée, pour les mêmes raisons, de cesser momentanément de paraître.

Mais il n'en est rien.

Un de nos amis, de qui nous recevons une lettre, nous apprend que l'Illustration, grâce à la provoyance d'une direction habile, n'a jamais été menacée, même une minute ; que, redoublant d'efforts, au contraire, elle s'est, s'il est possible dans la seconde phase de cette horrible guerre — le siège de Paris — surpassée elle-même.

« Vous n'avez aucune idée de ce qui se passe ici, écrit-il. Nous habitons maintenant un Paris que l'Illustration seule vous fera connaître. Paris-Capoue n'existe plus, vive Paris-Lutèce ! Ville casquée et cuirassée, elle a rejeté loin d'elle la flote des invitations à la valse, pour empoigner le clairon des commandements épiques. »

Et naturellement ces fiers accents ont trouvé leur écho dans l'Illustration.

« Les dessinateurs et les écrivains de ce journal ont, en effet, tout visité, tout vu, tout représenté, tout décrit : l'enceinte et ses bastions, les forts et leurs marins, nos redoutes, nos postes avancés, nos ambulances, la garde nationale, la mobile et l'armée. »

« Tout ce qui s'est passé durant le siège se trouve dans ce recueil précieux : reconnaissances, combats, batailles ; les modèles de tous les engins de guerre improvisés sous le feu de l'ennemi, les ateliers de fabrication de ballons, de fusils, de réparation d'armes, les moulins à farine ; les effets du bombardement ; les mille scènes de la rue : chez les marchands, aux portes des boucheries, sur les places publiques, où la population entière s'exerce au maniement des armes. Grandes et petites scènes, le tableau d'histoire et le tableau de genre, le drame et la comédie, tout est là, et, dans son ensemble, n'est que là... »

Ainsi nous écrit notre ami, et nous voilà tout affriandés, nous qui tenons à nous faire une juste idée de la physionomie inattendue de ce Paris, que nous avons connu si différent.

Et nous ne sommes pas les seuls.

Aussi est-ce avec empressement que nous portons à connaissance de nos lecteurs :

1^o Que dès que les communications de Paris avec l'extérieur seront rétablies, l'administration de l'Illustration enverra immédiatement à ses Abonnés la collection des numéros qui leur manquent jusqu'à la fin d'octobre ;

2^o Que les abonnements souscrits jusqu'au 31 décembre seront servis, pour les numéros de novembre et de décembre, au fur et à mesure de leur réimpression ;

3^o Qu'enfin, les personnes non encore abonnées au journal et désireuses de posséder le Répertoire complet des faits de la guerre contenus dans l'Illustration, devront, en souscrivant un abonnement, le faire remonter au 4^e juillet 1870.

Aujourd'hui que les portes de la grande ville sont fermées, combien deviennent plus précieux les renseignements recueillis sur tous les théâtres de la lutte et reproduits par la *Guerre illustrée* ! — Qui ne voudra feuilleter ces annales militaires, dont la légende, obscurcie par l'investissement, fait l'entretien du monde ? — Nous ne doutons pas qu'au jour où les communications seront rétablies, la *Guerre illustrée*, ne compte autant de souscripteurs qu'il y en a en France de vrais patriotes.

Mais comment satisfaire à ces légitimes impatiences ? Comment prévenir les retards et empêcher la confusion ? — Le moyen est facile ; nous l'avons à notre portée.

Une concentration intelligente des Abonnements et des souscripteurs entre les mains d'un Libraire

des Départements, suffira pour tout régler et tout prévoir.

Aussi tôt les Listes des Libraires-Correspondants arrivées à Paris, l'administration de l'Illustration et de la *Guerre illustrée* s'empressera de faire parvenir à chacun d'eux le nombre d'exemplaires demandé. — Les tirages, faits d'avance, tout prêts à être expédiés en ballots ou autrement, seront distribués sans aucun retard par la voie la plus rapide, et sans qu'aucune confusion vienne entraver les efforts de la direction pour satisfaire la plus anxieuse curiosité.

Les demandes d'abonnements à l'Illustration et de souscriptions à la *Guerre illustrée*, sont recueillies chez M. ARMAING, libraire à Toulouse (Haute-Garonne).

ABONNEMENT A L'ILLUSTRATION, 1 AN, 36 FR. — SIX MOIS, 18 FR.

La *Guerre illustrée*, 50 N^{OS} PARUS A 15 C. — Franco PAR LA POSTE 20 C. — Pour la chronique locale : A. Layou

Dernières nouvelles

Bordeaux, 15 février.

Marseille, 14 février. — Garibaldi, accompagné de Bordone, s'embarquera demain pour Caprera. Ville calme. Pas de démonstration.

Versailles, 13 février. — Les banquiers parisiens ont complètement couvert l'emprunt de la ville de Paris pour le paiement de la contribution de guerre de 200 millions.

Il a été proposé une prolongation de l'armistice par M. Jules Favre, qui arrivera ici demain.

On assure que 60,000 prussiens sont concentrés à Tours, prêts à marcher sur Bordeaux, si l'armistice est rompu.

C'est à tort qu'on a annoncé l'arrivée à Bordeaux du prince de Joinville et du duc d'Aumale.

On assure que M. Tissot, chargé d'affaires du Gouvernement français à Londres, a reçu l'ordre de suspendre l'achat des munitions et des vivres.

Un défaut d'entente entre les diverses fractions du parti libéral et une trop grande abstention, voilà les deux causes principales de la victoire remportée aux élections de Paris par le parti extrême.

L'ex-empereur, paraît-il, vient de lancer de Wilhelmshœ une proclamation au peuple français au sujet des élections.

Nous ne connaissons pas encore le texte du document, mais le *Times* et les principaux journaux de Londres, auxquels il est parvenu, le blâment sévèrement.

LIBRAIRIE DE J.-D. CRAYSSAC,

PARIS ASSIÉGÉ

Récit historique des sièges que cette ville a soutenus depuis CÉSAR jusqu'à GUILLAUME ROI DE PRUSSE.

Par Martin REY, ancien représentant.

Cet opuscule formera deux livraisons de 16 pages compactes, grand in-8^o.

Prix 25 centimes chaque.

La première livraison est en vente. La seconde paraîtra à la fin de la Guerre.

Une Compagnie d'assurances contre l'incendie et contre la grêle demande un Directeur particulier pour l'arrondissement de Cahors. — Traitement fixe et remis. — S'adresser à M. Le Bellec, Inspecteur d'assurances, rue St-Catherine, 107, à Bordeaux.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layou

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur, 1 volume in-8^o, bro. 2 fr. 50 cent., par la poste 2 fr. 85.

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A.-M. FILHOL, 1 volume in-12, bro. 1 fr. 75 cent., par la poste 2 fr.

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. André PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, bro. 1 fr. 50, par la poste 1 fr. 75 cent.

Entretiens théologiques sur les grandes questions du jour. — *Concile, Infaillibilité*, traité complet par le R. P. MARIE Antoine, missionnaire-capucin, 1 vol. in-12, 2 fr., par la poste 2 fr. 25 cent.

Brochures politiques.

RIVIÈRE

TAPISSIER

Galerie Fontenille.

M. RIVIÈRE prévient ses nombreux clients, qu'en l'absence de ses deux fils partis pour le camp de Bordeaux, M. Adrien Remy tapissier, son fils, s'est mis à sa disposition pour satisfaire à toutes les commandes.

M. RIVIÈRE a toujours le dépôt de l'extrait de Viande Liebig.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHENDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES

pour

4^{re} COMMUNION

EMILE VARGUES

rue du Roc,

A GOURDON

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. -- Prix modérés. --

FABRICATION SUPERIEURE

BOUGIES

pour

ES EGLISES

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE

pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, graine les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations. FLACON,